

Le parlement sera consulté avant les négociations

TARIFS DOUANIERS Les commissions de politique extérieure ont désormais entre leurs mains le projet de mandat de négociation du gouvernement en vue de l'obtention d'un accord avec les Etats-Unis

FANNY SCUDERI, BERNE

Jusqu'à présent, la déclaration d'intention entre la Suisse et les Etats-Unis qui doit mener à l'abaissement des tarifs douaniers de 39 à 15% a suscité un certain scepticisme à Berne. Désormais, les élus de la Commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national et de celle du Conseil des Etats pourront obtenir des détails. Et s'impliquer. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a communiqué vendredi son projet de mandat de négociation, qui sera transmis aux commissions pour consultation. L'exécutif a tout intérêt à prendre en compte leur avis s'il doit à l'avenir défendre l'accord avec les Etats-Unis devant le parlement.

Les commissions ont déjà agendé une séance la semaine du 15 décembre. Elles doivent aller vite: il se murmure qu'un accord pourrait être signé à Davos au mois de janvier.

A quand l'entrée en vigueur du taux de 15%? Mystère

Le mandat du Conseil fédéral se concentrera, selon le communiqué du DEFR, autour des thèmes de la «sécurité économique», de la «circulation des marchandises», des «obstacles non tarifaires au commerce», tels que la «suppression des contraintes bureaucratiques», ou encore des «investissements», sans entrer dans les détails. «Les prochaines négociations viseront à pérenniser les allégements tarifaires», indique-t-il.

Les parlementaires seront attentifs aux garanties qui seront obtenues de la partie américaine. Car aujourd'hui, la Suisse est toujours taxée à 39%, malgré la déclaration d'intention. Interrogé vendredi en conférence de presse, le ministre PLR des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, a indiqué que le Conseil fédéral ignorait la date précise de l'entrée en vigueur du taux de 15%. «Nous partons du principe que ce sera encore ce mois», a-t-il répondu.

«Il nous faut sécuriser ce taux, car, pour le moment, il figure uniquement dans un décret présidentiel américain, ce qui est fragile», relève le socialiste Carlo Sommaruga, président de la CPE de la Chambre des cantons. Même son de cloche chez Laurent Wehrli, conseiller national (PLR/VD), membre de la CPE: «Comme lors de l'examen d'un contrat, nous serons attentifs aux «petites lignes». Les 15% doivent être bien notifiés, ainsi que l'exonération complète de tarifs douaniers pour certains produits tels que le café.»

Exclude la politique étrangère de l'accord

Le Conseil fédéral devra aussi dissiper une certaine méfiance. La reprise de sanctions économiques et commerciales est un point sensible. La communication de Washington et de Berne diffère à ce propos. Le DEFR soutient dans son communiqué que «la souveraineté et la neutralité de la Suisse sont garanties». La Suisse entend «préserver sa marge de manœuvre en termes de politique extérieure et de politique économique, ainsi que ses relations avec d'autres partenaires commerciaux importants». Pour Laurent Wehrli, il est important que «cet accord ne mélange pas de mauvaise manière notre politique étrangère et notre politique économique».

De son côté, le Genevois Carlo Sommaruga demande à la Confédération de ne pas prendre d'engagement qui empiéterait sur les compétences du parlement. Il souhaite aussi s'assurer que les promesses d'investissement du secteur privé, de l'ordre de 200 milliards de francs, aux Etats-Unis n'auront pas d'effet sur la Suisse: «Le Conseil fédéral doit garantir qu'il n'y aura pas de mesure de rétorsion de la part des Américains si les promesses des entreprises helvétiques n'aboutissent pas.» Les conditions d'importation de produits tels que le poulet au chlore ou le bœuf aux hormones seront aussi au cœur des discussions.

Autre point politique: alors que certains élus opposent l'accord des Etats-Unis au paquet d'accord avec l'Union européenne, le Conseil fédéral donne des garanties. Le résultat des négociations avec Washington devra respecter les engagements de la Suisse, «en particulier les accords bilatéraux en vigueur avec l'UE et le paquet sur la stabilisation et le développement des relations avec l'UE». ■